

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

TRANSITION | 6G-6AT-6TT

CESS2023

FRANÇAIS

NOTE D'INFORMATION PRÉALABLE

A. CADRE DE RÉFÉRENCE

L'épreuve externe certificative commune au terme de l'enseignement secondaire supérieur (CESS) évalue **la compétence de lecture et la compétence d'écriture à partir de la production d'un avis argumenté en réaction à une opinion (lettre ouverte)**.

La participation à cette épreuve est **obligatoire**. Sa mise en place répond à la nécessité d'évaluer et de certifier les élèves sur une même base.

Compétences terminales mobilisées et évaluées dans l'épreuve

L'épreuve externe certificative en français destinée aux élèves de la section de transition évalue les compétences « naviguer dans un corpus de documents », « sélectionner des informations adéquates » (UAA 1) et « réagir et prendre position par écrit » (UAA 3), à partir de la production d'un avis argumenté en réaction à une ou plusieurs opinion(s) (lettre ouverte), conformément au référentiel *Compétences terminales et savoirs requis en français – humanités générales et technologiques* (2018).

B. EXEMPLE DE CONSIGNE

Thématique des documents

Les documents sont consacrés à ...

Tâche à réaliser

Rédigez une **lettre ouverte** en réaction au **document X**.

Votre lettre ouverte s'adresse à l'auteur/ l'autrice du document X et présente, à travers **trois arguments développés de manière personnelle**, votre prise de position par rapport à une ou plusieurs opinion(s) qu'il/ elle expose.

Votre argumentation doit être **en lien avec la thématique des documents**.

Comme les lecteurs de votre lettre ouverte n'ont pas nécessairement lu le document X, vous veillerez à :

- reformuler la thématique du document ;
- mentionner les références du document ;
- mentionner l'opinion (les opinions) à laquelle (auxquelles) vous réagissez.

À titre indicatif, votre texte devrait comporter entre 550 et 650 mots environ. Vous en indiquerez le nombre à la page X.

Durée de l'épreuve : 200 minutes.

Remarques :

- Lisez le document Y afin de mieux comprendre la thématique et d'alimenter votre réflexion.
- Une lettre ouverte est un texte argumenté. Elle défend **une thèse** et comporte **une introduction, un développement et une conclusion**. Elle a pour vocation d'être publiée dans un média.
- Votre thèse doit être **pertinente à l'opinion (aux opinions) à laquelle (auxquelles) vous réagissez**, en vous y opposant, en la (les) nuancant ou en la (les) partageant.
- Vos arguments peuvent être nourris de vos expériences, de vos connaissances ainsi que des documents. Cependant, **aucun « copier-coller » ne sera admis**.
- Prenez connaissance de la **grille d'évaluation** (p. 3) avant d'entreprendre la rédaction de votre texte.
- Vous pouvez consulter **dictionnaires et grammaires** et utiliser des feuilles de brouillon.
- Votre texte ne pourra contenir des propos* injurieux ou discriminants à l'égard notamment d'un sexe, d'une communauté, d'une minorité ou d'une personne présentant une forme de handicap.

* Cf. Code de l'enseignement, art. 1.4.1-1.

C. GRILLE D'ÉVALUATION

Critères	Indicateurs**	Niveaux de maîtrise	Pondération	
1. Pertinence / 60	1.1. Reformulation de la thématique du document auquel on doit réagir	Suffisante pour la compréhension du lecteur	3	
		Insuffisante pour la compréhension du lecteur	1	
		Absente ou « copier-coller »	0	
		Fidèle aux propos du document	3	
	1.2. Mention des références du document auquel on doit réagir	Une erreur de fidélité aux propos du document	1	
		Non fidèle ou absente	0	
	1.3. Mention de l'opinion (des opinions) à laquelle (auxquelles) on réagit	Présente	2	
		Absente ou non fidèle	0	
	1.4. Thèse pertinente à l'opinion (aux opinions) à laquelle (auxquelles) on réagit	Présente	4	
		Non pertinente ou absente	0	
	1.5. Développement personnel de chaque argument pertinent	Argument 1 : - très bien développé - suffisamment développé - faiblement développé - non développé ou « copier-coller » ou hors sujet		10
				7
				3
				0
Argument 2 : - très bien développé - suffisamment développé - faiblement développé - non développé ou « copier-coller » ou hors sujet			10	
			7	
		3		
		0		
Argument 3 : - très bien développé - suffisamment développé - faiblement développé - non développé ou « copier-coller » ou hors sujet		10		
		7		
		3		
		0		
1.6. Conclusion	Pertinente et suffisante	5		
	Pertinente mais insuffisante	2		
	Non pertinente ou absente ou « copier-coller »	0		
1.7. Énonciation adaptée à la situation de communication	Adaptée	5		
	Partiellement adaptée	3		
	Non adaptée	0		
1.8. Cohérence de l'argumentation	Aucune contradiction	6		
	Une contradiction	0		
2. Intelligibilité / 15	2.1. Progression textuelle	Efficace	5	
		Peu efficace	2	
		Inefficace	0	
	2.2. Organismes textuels (segmentation en paragraphes, système anaphorique, connexions)	Aucune ou une seule erreur	10	
Deux ou trois erreurs		7		
Quatre ou cinq erreurs		4		
Plus de cinq erreurs		0		
3. Recevabilité / 25	3.1. Orthographe	En fonction du nombre d'erreurs par rapport au nombre de mots de la production	10 - 9 - 8 7 - 6 - 5 - 4 - 3 2 - 1 - 0	
		3.2. Syntaxe et ponctuation	En fonction du nombre d'erreurs par rapport à la longueur de la production	10 - 9 - 8 7 - 6 - 5 - 4 - 3 2 - 1 - 0
				5 - 4 - 3 2 - 1 0
	3.3. Lexique			
	TOTAL GÉNÉRAL			/ 100

** Les indicateurs en grisé permettent également d'évaluer les ressources liées à la lecture.

D. EXPLICITATION DES INDICATEURS DE PERTINENCE (SELON LA NUMÉROTATION DE LA GRILLE)

Attention

En conformité avec les objectifs généraux de l'enseignement secondaire, un texte qui contient des propos injurieux ou discriminants à l'égard notamment d'un sexe, d'une communauté, d'une minorité ou d'une personne présentant une forme de handicap se voit attribuer la note de 0 pour le critère « Pertinence » (-60 points).

Un texte qui ne respecte pas les **règles de courtoisie** se voit attribuer 0 pour l'indicateur **1.7.** (-5 points).

Un texte essentiellement composé de « **copier-coller** » se voit attribuer 0 pour les indicateurs **1.1.** (-6 points), **1.5.** (-30 points), **1.6.** (-5 points) et pour le critère de « Recevabilité » (-25 points).

1.1. Reformulation de la thématique du document auquel on doit réagir

Il est attendu de l'élève qu'il reformule la thématique du document X. Celle-ci peut être reformulée dans l'introduction ou au sein de l'argumentation.

Le correcteur vérifiera que la reformulation est suffisante pour la bonne compréhension du lecteur qui n'a pas eu accès au document.

Toute reprise de la thématique sans reformulation (en recopiant celle annoncée dans la consigne, en recopiant un extrait du document...) est considérée comme « absente ».

Le correcteur vérifiera également que la thématique du document est fidèlement reformulée. Par fidélité, il est entendu que la reformulation de l'élève ne s'éloigne pas du sens de la thématique, ni ne comporte de contresens.

1.2. Mention des références du document auquel on doit réagir

Le correcteur évaluera la présence et la complétude des références du document X.

Le degré de complétude des références, leur forme et leur place au sein du texte resteront à l'appréciation du correcteur, selon ce qui a été enseigné en classe.

1.3. Mention de l'opinion (des opinions) à laquelle (auxquelles) on réagit

Le correcteur évaluera la mention de l'opinion (des opinions) de l'auteur à laquelle (auxquelles) on réagit.

L'élève peut reprendre l'opinion (les opinions) telle(s) qu'elle(s) est (sont) formulée(s) ou la (les) reformuler (dans ce cas, le correcteur vérifiera que cette reformulation est fidèle).

1.4. Thèse pertinente à l'opinion (aux opinions) à laquelle (auxquelles) on réagit

Le correcteur vérifiera tout d'abord que la thèse défendue par l'élève exprime une réaction pertinente à la thématique du document.

Le correcteur vérifiera ensuite que cette thèse est pertinente aux propos auxquels l'élève choisit de réagir. La thèse est pertinente si elle s'articule aux propos tenus dans le document et ne manifeste aucune erreur de compréhension de celui-ci.

L'élève peut exprimer :

- son accord ;
- son désaccord ;
- un point de vue nuancé.

La pertinence du choix des opinions auxquelles l'élève réagit reste à l'appréciation du correcteur.

La thèse peut être exprimée dans l'introduction, en cours de développement ou dans la conclusion. Elle peut également être implicite à condition d'être aisément inférable.

La formulation de la thèse peut se limiter à une reprise de l'opinion de l'auteur accompagnée de « je suis d'accord », « je ne suis pas d'accord », « je suis d'accord mais... ».

1.5. Développement personnel de chaque argument pertinent

Seuls les arguments pertinents à une thèse recevable seront pris en considération.

L'élève est autorisé à reprendre certaines citations tout en les signalant, mais un argumentaire essentiellement composé de « copier-coller » est pénalisé. Lorsque les « copier-coller » n'apparaissent pas dans la totalité de l'argumentaire, seul(s) l'(les) argument(s) concerné(s) est (sont) pénalisé(s).

Si certains arguments peuvent être inspirés par les documents, leur développement doit témoigner d'une appropriation et d'un raisonnement personnels (formulation et exemples personnels).

La qualité d'un argument se mesure à la clarté de sa formulation, au pouvoir de conviction de son développement (approfondissement du raisonnement, explicitation du lien à la thèse, exemples adéquats et développés, contre-argumentation...) ainsi qu'à sa cohérence interne.

Le correcteur évaluera le niveau de développement de chaque argument en fonction des apprentissages menés en classe.

Lorsqu'un argument est fondé sur une erreur de compréhension manifeste des textes sources, il est considéré comme « non développé ».

1.6. Conclusion

La conclusion marque l'aboutissement du développement.

Selon l'apprentissage reçu, elle récapitule la thèse et l'argumentaire, dresse un bilan, élargit le sujet...

La conclusion d'une argumentation hors sujet est évaluée comme « non pertinente ».

1.7. Énonciation adaptée à la situation de communication

Une énonciation adaptée et courtoise comporte 3 aspects :

- elle adopte un registre de langue courant voire soutenu ;
- elle est marquée et impliquée (l'élève fera usage de modalisateurs soulignant sa subjectivité et sa volonté de convaincre***) ;
- l'élève s'adresse à l'auteur/ l'autrice des propos auxquels il réagit.

1.8. Cohérence de l'argumentation

Il importe que l'argumentaire forme un tout cohérent et que les arguments ne se contredisent pas.

Pour rappel, l'élève peut adopter une position nuancée et éventuellement développer des arguments qui s'opposent sans s'exclure.

Une argumentation cohérente mais hors sujet est sanctionnée par un 0.

*** **Champs lexicaux** renforçant la subjectivité : vocabulaire mélioratif ou péjoratif, verbes d'opinion et de sentiment, interjections, ponctuation expressive, figures de style...
Procédés rhétoriques : interrogation, interpellation, emploi du conditionnel, de l'impératif...